

*Interpellation présentée par le député:
M. François Gillet*

*Date de dépôt : 22 février 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **Discussions entre le Conseil d'Etat et l'ACG concernant les transferts de charges et de compétences. Quels résultats ?**

Dans une réponse pour le moins succincte à ma précédente interpellation sur le même sujet (IUE 357), le Conseil d'Etat fait référence à son rapport M 1611-A, supposé répondre très précisément à mes interrogations.

Si ce rapport ne répond que très partiellement aux questions posées, il n'en est pas moins très éclairant dans ses conclusions. Concernant les transferts de charges et de compétences : *« C'est donc dès le premier semestre de 2007 que des mesures adéquates de réformes institutionnelles doivent impérativement pouvoir être présentées au Grand Conseil, d'entente avec l'ACG, de sorte que l'échéance fixée par la loi précitée puisse être respectée. »* S'agissant des nouvelles charges liées à la RPT : *« C'est dire l'importance que revêtent les discussions en cours entre les collectivités publiques genevoises cantonales et communales et l'exigence de parvenir rapidement à des premiers résultats ».*

Pourtant, vu de l'extérieur, tout se passe comme si le dialogue entre le Conseil d'Etat et l'ACG, sur la question des transferts de charges et de compétences, était rompu. En effet, les propositions issues des réflexions des deux groupes de travail ne semblent pas satisfaire les communes, pour les unes, ou être considérées comme irréalistes par l'administration, pour les autres. D'autre part, la presse s'est faite l'écho d'une série de

contre-propositions de l'ACG transmises au Conseil d'Etat à la fin de l'année dernière et devant permettre un report de charges de 56 millions en faveur de l'Etat.

Dans ce contexte, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir nous préciser s'il est prêt à accepter les propositions de l'ACG et si des mesures concrètes pourront être présentées au Grand Conseil d'ici fin juin 2007, comme prévu.